

Règlement du jeu-concours de l'Office de Tourisme Terres d'Aveyron Salon du Fabriqué en Aveyron – Septembre 2024

1- Organisation du jeu-concours

L'Office de Tourisme Terres d'Aveyron situé au 2, boulevard Joseph Poulenc - 12500 Espalion, organise un **jeu-concours gratuit** lors de sa **présence au Salon du Fabriqué en Aveyron**, qui se tiendra à **la salle polyvalente du Monastère – Rodez** du vendredi 27 au dimanche 29 septembre 2024.

L'objectif de ce jeu-concours est de faire venir ou revenir les gagnants sur le territoire des Terres d'Aveyron afin qu'ils puissent profiter de leurs lots et qu'ils consomment dans les commerces locaux.

2- Date du jeu-concours

Le jeu-concours se déroulera **le samedi 28 septembre 2024 toute la journée et le dimanche 29 septembre 2024 après-midi**.

3- Conditions pour participer au jeu-concours

La participation au jeu-concours est gratuite, ouverte à toute personne physique présente sur le Salon du Fabriqué en Aveyron les 28 et 29 septembre 2024.

Sont exclues de toute participation à ce jeu-concours, les personnes ayant directement ou indirectement participé à son élaboration, les employés et administrateurs de l'Office de Tourisme Terres d'Aveyron.

Une seule participation maximum par personne sera acceptée pendant toute la durée du jeu-concours.

4- Modalités de participation

Ce jeu-concours se déroule exclusivement lors du Salon du Fabriqué en Aveyron organisé à la salle polyvalente du Monastère – Rodez, les 28 et 29 septembre 2024.

Pour participer et être admissible au jeu-concours, le participant doit **compléter le bulletin de participation**, disponible sur le salon le samedi 28 septembre toute la journée et le dimanche 29 septembre 2024 après-midi.

Date de **clôture du jeu le dimanche 29 septembre 2024 à 17h**.

Seuls les participants ayant respecté les conditions et modalités de participation pourront prétendre au tirage au sort. **Deux participants seront tirés au sort et gagneront chacun un lot.**

5- Tirage au sort

Un tirage au sort sera effectué le lundi 30 septembre 2024 pour déterminer les deux gagnants. Ce tirage au sort sera effectué par l'Office de Tourisme Terres d'Aveyron.

Les gagnants seront avertis par téléphone et les résultats du tirage au sort seront affichés sur le site internet www.terresdaveyron.fr

Règlement du jeu-concours de l'Office de Tourisme Terres d'Aveyron Salon du Fabriqué en Aveyron – Septembre 2024

6- Les lots à gagner

Les deux lots du jeu-concours sont composés comme suit :

Lot 1 : un repas pour deux personnes au restaurant Le Méjane à Espalion + un bon cadeau pour un kit d'entretien de chaussures, Chez Aubrac Bottier à Saint-Côme-d'Olt.

Lot 2 : un bon d'achat de 20€ à valoir chez Les Vignerons d'Olt à la Maison de la Vigne, du Vin et des Paysages d'Estaing, commune de Coubisou + un bon d'achat de 50€ à valoir chez Ty Coutelier, artisan coutelier à Espalion.

Chaque lot est nominatif, indivisible et incessible, et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une quelconque réclamation, ni d'un échange ou de toute autre compensation de quelque nature que ce soit.

7- Remise des lots

Les lots seront à retirer par les gagnants à l'Office de Tourisme Terres d'Aveyron, situé au 2, boulevard Joseph Poulenc à Espalion (rendez-vous à définir avec les gagnants).

8- Cas de force majeure / Réserves / Responsabilité

L'Office de Tourisme Terres d'Aveyron se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter ou interrompre le jeu-concours ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, il était contraint d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'Office de Tourisme Terres d'Aveyron se réserve le droit d'exclure définitivement toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du jeu-concours.

L'Office de Tourisme Terres d'Aveyron décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance de leurs lots.

9- Litiges

Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort, devra être formulée par écrit à l'adresse postale de l'organisateur.

Aucune réclamation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du jeu.

Règlement du jeu-concours de l'Office de Tourisme Terres d'Aveyron Salon du Fabriqué en Aveyron – Septembre 2024

10- Loi informatique et liberté et règlement général sur la protection des données

Conformément à l'article 38 de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général pour la Protection des Données personnelles (RGPD), les participants bénéficient d'un droit d'accès, de retrait et de rectification des données personnelles les concernant sur simple demande en écrivant un mail à l'Office de Tourisme Terres d'Aveyron : communication@terresdaveyron.fr

Toutes les informations recueillies via ce jeu-concours sont destinées à la gestion du jeu-concours, aux statistiques et à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires.

Ces informations sont exploitées uniquement par l'Office de Tourisme Terres d'Aveyron. Vos données personnelles ne seront transmises à aucun autre organisme.

11- Consultation du règlement



Le présent règlement est disponible sur www.terredaveyron.fr/actualite/espace-pro/ pendant toute la durée du jeu-concours.



Office de Tourisme TERRES d'AVEYRON

2, boulevard Joseph Poulenc | 12500 Espalion | 05 65 44 10 63

www.terresdaveyron.fr

Suivez-nous sur   [terresdaveyron.tourisme](https://www.facebook.com/terresdaveyron.tourisme) | [#TerresdAveyron](https://twitter.com/TerresdAveyron)